

Questionnaire 2024 de la 1ère Commission d'étude IAJ-UIM

« Les effets de l'intelligence artificielle sur l'autorité judiciaire »

Questions :

- 1) Les magistrats de votre pays utilisent-ils la technologie de l'intelligence artificielle (« IA »), et, si oui, de quelle(s) manière(s) ?
 - a) Dans la négative, les magistrats de votre pays envisagent-ils d'utiliser l'IA, et, si oui, de quelle(s) manière(s) ?
 - b) L'utilisation de l'IA dans les procédures judiciaires est-elle réglementée ?
 - c) L'utilisation de l'IA a-t-elle des conséquences sur le régime probatoire ?
- 2) Quels sont les avantages et les inconvénients de l'utilisation de l'IA par les magistrats ?
 - a) Quels sont les effets possibles de l'utilisation de l'IA sur l'administration de la justice ?
 - b) Quels sont les effets possibles de l'utilisation de l'IA sur l'indépendance de l'autorité judiciaire ?
- 3) L'utilisation de l'IA par les magistrats doit-elle être limitée, et, si oui, dans quelle mesure ?

Propositions de sujets à traiter en 2025 : Veuillez soumettre vos propositions en même temps que les réponses à ce questionnaire.

Marilyn L. Huff
Présidente de la 1ère Commission d'étude